

République Française

Département de la Loire



## DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

### Présents :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. M. Mohamed OUMAKHLOUF |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE                    | 10.                      |
| 3. Mme Géraldine DERGELET                  | 11.                      |
| 4. Mme Claudine POYET                      | 12.                      |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD                 | 13.                      |
| 6. Mme Arlette MATHIEU                     |                          |
| 7. Mme Jutta JUHNKE                        |                          |
| 8. M. Joël PUTIGNIER                       |                          |

### Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

### Excusé.s :

Mme Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

M.M. Christophe BAZILE, Président

Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

### OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative N°1 – Exercice 2022 – Section Fonctionnement

Afin d'équilibrer le budget CCAS - Exercice 2022 (Imputations de certains chapitres du budget sur la section fonctionnement), il est proposé au Conseil d'administration de procéder au vote de la décision modificative N°1.

Il est donc demandé à l'Assemblée de voter une décision modificative (N°1) : cf tableau ci-dessous

N°	IMPUTATION		INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
				Dépenses	Recettes	Les régularisations concernent :
1	Chap 012	64111	02	Rémunérations principales		. des inscriptions de crédits supplémentaires :
	Chap 011	617	02	Etudes		Complément crédit chap 012
2	chap 65	6573	02	Subv fonct organismes publics		Complément crédit chap 65
	chap 74	7474	02	Communes	50 000,00	
<b>VERIFICATION D'EQUILIBRE</b>				<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	

Après en avoir discuté et délibéré, il est procédé à son approbation par vote à main levée.

Nombre de votants : 9  
 Nombre de voix contre : 0  
 Nombre de voix pour : 9  
 Nombre d'abstentions : 0

La délibération approuvant la Décision modificative N°1 – Exercice 2022– Section fonctionnement est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 12 DECEMBRE 2022.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,  
 Martine GRIVILLERS

